



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par André Caron maire

Par Christine Lévesque directrice générale et secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 15 septembre 2016 à 17 h à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Alexandre Jolicoeur
Raymond X. Caron
Fernand Poitras

Absences motivées : Messieurs
Jean-François Pelletier
Denis Proulx

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Marie-Josée Bernier agit à titre de secrétaire.

233-09-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

234-09-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ÉGOUT – CHEMIN DES PIONNIERS EST :

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) et pour recevoir le versement de cette aide financière.

ATTENDU QUE Il est résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaire, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;



N° de résolution
ou annotation

235-09-2016

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une demande d'aide financière pour le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout, dans une section du chemin des Pionniers Est, dans le cadre du programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).


LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 17 h 10, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Marie-Josée Bernier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière adjointe

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par  maire

Par  directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe



N° de résolution
ou annotation

